

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 24 mars 2025

Date de l'annonce publique : 14/03/2025

Date de la convocation des conseillers : 14/03/2025

Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Damy, Yves (conseiller), procuration donnée au conseiller REDING.
Absences	1	Excusés : Damy, Yves (conseiller). Non excusés : Néant.
Référence	CC.2025-03-24 - 2.31	
Point de l'ordre du jour	2.31	
Objet	Contrat de mise à disposition - Terrain sis à la rue de la Montagne à Peppange	

Le conseil communal,

Vu la convention du 25 février 2025 conclue avec Madame KIEFFER-ROSEN Monique de Peppange et la société SOPINOR CONSTRUCTIONS, relative à la mise à disposition d'un terrain pour le compte de l'administration communale d'une surface d'environ 1610 m2 sur un terrain inscrit au cadastre de la Commune de Roeser sous les numéros cadastraux 504/2190 et 493/1839, section D de Peppange (lieu-dit Rue de la Montagne à Peppange) dans le cadre du chantier d'aménagement de la Rue Saint Benoît et de la Rue de l'Eglise à Peppange ;

Considérant que cette réalisation constitue une exécution de la décision du conseil communal du 3 juin 2024 (Projet de réaménagement de rues existantes du centre de la localité de Peppange) ;

Considérant que cet accord est valable à compter du 17 février 2025 et prend fin à la fin dudit chantier, prévue pour le 31 juillet 2026 ;

Considérant qu'aucune indemnité n'est prévue pour l'objet du présent contrat, la surface stabilisée deviendra la propriété du propriétaire;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver la convention du 25 février 2025 conclue avec avec Madame KIEFFER-ROSEN Monique et la société SOPINOR CONSTRUCTIONS relative à la mise à disposition d'un terrain pour le compte de l'administration communale dans le cadre du chantier d'aménagement de la Rue Saint Benoît et de la Rue de l'Eglise à Peppange.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 7 avril 2025


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,